

**LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE**

**UN PERMIS DE CONDUIRE AUTO 30 % PLUS ABORDABLE**

Selon une étude de 2012, le prix moyen du permis est de 1 493 €, ce qui correspond à nos estimations sur le terrain. À noter que ce prix moyen monte à 1 600 € pour les femmes, à 1 665 € pour l'apprentissage de la conduite en suivant la filière traditionnelle et même à 1 995 € à Paris et en Ile de France. Inversement, le prix du permis descend à 1 450 € pour les hommes et surtout à 1 110 euros avec la formule de la conduite accompagnée (AAC). En résumé, cette formule permet une réduction moyenne de 30 % du prix du permis de conduire auto. Attention l'étude oublie dans le même temps que cette formule de la conduite accompagnée n'est pas universelle et ne peut s'appliquer à tous les candidats du permis, car l'implication des parents est indispensable, il faut une voiture adaptée, etc. veuillez lire nos conseils pratiques sur le choix de la filière d'apprentissage du permis auto. Néanmoins cette étude a le mérite de démontrer assez efficacement les bénéfices de l'AAC pour les candidats qui peuvent choisir cette formule, ce qui est également notre recommandation.

Toujours au chapitre des coûts liés au permis de conduire, dans presque 70 % des cas (69,9 %) les parents et grands-parents participent ou financent le permis. Donc 30 % des jeunes de 18 à 24 ans se payent eux même le permis. Dans 56 % des cas, le prix final du permis (1 493 €) dépasse le budget initial prévu de 580 €.

**UN PERMIS AUTO OBTENU PLUS JEUNE**

À la base de la différence de coût entre les deux formules, le nombre d'heures en auto-école explique en toute logique l'écart final. Dans le cas de la filière traditionnelle, la formation à la conduite demande en moyenne 35 heures et seulement 26 heures avec la Conduite accompagnée.   
Globalement, l'AAC représente 28,5 % des permis de conduire auto en France pour les jeunes de 18 à 24 ans. Pour la plus grande partie (53 %), la filière traditionnelle reste le meilleur choix alors que 17 % ne préparent pas ou ont abandonné l'apprentissage de la conduite, ce qui constitue un chiffre alarmant.

Logiquement, car c'est l'un de ses principes, l'apprentissage anticipé de la conduite permet d'obtenir son permis plus jeune. En moyenne, ce permis auto est délivré à l'âge de 18,4 ans contre 19,4 ans pour une formation traditionnelle.   
En revanche, la durée totale de la formation est plus longue et demande entre 1 et 2 ans pour 45,2 % des permis obtenus en conduite accompagnée. Dans le même temps, l'apprentissage traditionnel permet d'obtenir son permis en moins d'un an pour 52,3 % des jeunes ayant choisi cette formule. Sur ce point précis, la possibilité de s'inscrire dès 15 ans à l'ACC alors que l'examen est accessible à 17ans et demi explique simplement ces chiffres.   
En ce qui concerne le taux de réussite en première demande il se chiffre à 70 % contre 62 % en suivant la filière normale, un chiffre qui démontre l'efficacité de la formule.

**LA CONDUITE SUPERVISEE**

La **conduite supervisée** : ce procédé s'adresse aux candidats âgés de 18 ans et plus qui souhaitent compléter la formation initiale qu'ils ont suivie au sein d'une auto-école par une étape de **conduite accompagnée**. La **conduite supervisée** permet aux futurs conducteurs d'engranger de l'expérience avant de se présenter à l'examen pratique du **permis de conduire** ;

**CONDUITE ACCOMPAGNEE ET ASSURANCE**

Pour bénéficier de la formule de la conduite accompagnée, le propriétaire du véhicule utilisé dans ce cadre doit en informer son assureur au moment de l'inscription du candidat à l'auto-école. Généralement, l'assureur propose une extension de garantie au contrat [d'assurance de la voiture](https://www.allianz.fr/assurance-auto/), pour couvrir les dommages éventuels causés par le jeune apprenti. Il faut savoir que le dispositif de la conduite accompagnée est vivement encouragé par les compagnies d'assurance auto, qui mettent en place des grilles tarifaires avantageuses pour les jeunes conducteurs ayant suivi ce type d'apprentissage de la conduite. Parmi les nombreux atouts de la conduite accompagnée figure le fait que la **surprime demandée aux nouveaux conducteurs est divisée par deux**. A l'issue de la première année en tant que jeune conducteur, cette surprime subit une nouvelle réduction de moitié avant de disparaitre au terme de la seconde année.